



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°12 publié le 04/12/2015

Spécial A-12

Appel à projet CADA

Sommaire

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Pôle Cohésion Sociale - Mission action et veille sociales

2015338-05 - Arrêté portant appel à projet CADA

1

Arrêté n°2015338-05

Arrêté portant appel à projet CADA

Administration :

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Pôle Cohésion Sociale - Mission action et veille sociales

Signataire : Le Préfet de La Creuse

Date de signature : 04 Décembre 2015

Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations
Pôle cohésion sociale

Arrêté n°

Portant appel à projet : CADA

Le Préfet de la Creuse,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment :

- les articles L. 312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L. 313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L. 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;
- les articles L 348-1 et suivants et R 348-1 et suivants relatifs aux centres d'accueil des demandeurs d'asile.

ARRÊTE :

Article 1er. - . Une campagne d'ouverture de places de centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), est engagée en application de l'information du 10 novembre 2015 relative à la création de 8630 nouvelles places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile en 2016, notamment au titre du programme européen de relocalisation dont 30 places supplémentaires pour le département de la Creuse.

La campagne d'ouverture sus-mentionnée ainsi que le calendrier prévisionnel sont annexés au présent arrêté.

Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Guéret, le 04 décembre 2015

Le Préfet,

Signé : Philippe CHOPIN